



Communiqué de presse
À Paris, le 29 septembre 2026

Projet de loi visant la relance et la décentralisation du logement : l'Ordre des géomètres-experts avance sa proposition avant le débat à l'Assemblée nationale

Le constat est désormais largement partagé : la France ne construit plus suffisamment. Avec seulement 278 000 logements livrés en 2025, contre près de 400 000 nécessaires chaque année, la crise du logement est devenue une urgence économique, sociale et territoriale. Cette analyse, l'Ordre des géomètres-experts la porte depuis 2025 à travers notamment l'organisation d'un grand débat national sur la crise du logement au Mans puis la création d'une Mission Habitat-Logement chargée de formuler des propositions concrètes pour une politique du logement plus efficace et plus durable.

Adopté par le Sénat le 8 juillet, le projet de loi visant la Relance et la décentralisation du logement sera examiné par l'Assemblée nationale à l'automne. Dans le prolongement de la lettre ouverte qu'elle a récemment adressée au ministre chargé de la Ville et du Logement, Séverine Vernet, Présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts (OGE), présente aujourd'hui la principale proposition de la profession pour faire de cette réforme un véritable levier de production de logements.

Le projet de loi comporte plusieurs avancées que l'OGE accueille favorablement : procédures d'aménagement accélérées, lancement d'un troisième programme national de rénovation urbaine, renforcement du rôle des maires, meilleure prise en compte du confort d'été ou encore remise sur le marché de logements énergivores sous condition de rénovation. Ces mesures témoignent d'une volonté largement partagée de relancer la production de logements. **Mais elles ne produiront pleinement leurs effets qu'à une condition : agir sur les causes des retards et sécuriser les opérations avant de chercher à les accélérer.**

« La simplification ne vaut que si elle repose sur des données fiables. Accélérer sur un projet mal anticipé ne crée pas de logements. Cela crée du contentieux », explique Séverine Vernet, Présidente du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts.

L'expérience montre en effet que de nombreux blocages ne trouvent pas leur origine dans l'instruction elle-même, mais dans des difficultés identifiées trop tardivement en amont des projets : maîtrise foncière incomplète, diagnostic environnemental ou hydraulique trop tardif, servitudes insuffisamment identifiées, incohérences entre documents d'urbanisme, réseaux mal anticipés, montage foncier insuffisamment appréhendé... **La politique du logement souffre ainsi moins d'un excès de procédures que d'un déficit d'anticipation et de sécurisation des opérations.**

C'est pourquoi l'Ordre des géomètres-experts propose une évolution majeure du projet de loi : **réserver le bénéfice des procédures accélérées aux opérations ayant fait l'objet, en amont, d'un diagnostic de sécurisation foncière.**

Réalisé préalablement à la conception du projet, ce diagnostic permettrait d'identifier les contraintes liées à la propriété et à la maîtrise foncière, aux limites et emprises nécessaires au projet, aux conditions d'accès et de desserte, aux servitudes existantes ou à créer, à la cohérence avec les documents d'urbanisme, aux aspects environnementaux et hydrauliques, ainsi qu'aux réseaux, au stationnement et aux modalités de gestion collective susceptibles de retarder ou de fragiliser les opérations.

Cette sécurisation préalable produirait un triple bénéfice pour les porteurs de projets comme pour les collectivités : fiabiliser les décisions en les appuyant sur des données foncières vérifiées plutôt que déclaratives, réduire les risques de contentieux et éviter que des difficultés découvertes trop tardivement ne viennent retarder la réalisation des logements voire remettre en question le bilan de l'opération.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cœur de métier du géomètre-expert : établir et fiabiliser la connaissance foncière sur laquelle peuvent ensuite s'appuyer les décisions d'aménagement, en articulation avec l'ensemble des compétences mobilisées dans les opérations de construction et d'aménagement.

La sécurisation foncière constitue ainsi un levier supplémentaire de performance pour les politiques publiques du logement : le temps consacré à anticiper les difficultés est du temps gagné sur la réalisation effective des projets.

À l'heure où l'Assemblée nationale s'apprête à ouvrir le débat, l'Ordre des géomètres-experts apporte donc sa pierre à l'édifice au moyen d'une mesure simple, opérationnelle et immédiatement mobilisable. **Faire de la sécurisation foncière un préalable au bénéfice des procédures accélérées permettrait de donner à la politique du logement le chaînon qui lui manque aujourd'hui : l'anticipation.**

L'OGE appelle également le Gouvernement à associer pleinement les professionnels concernés à la rédaction des ordonnances qui préciseront les mesures de simplification. *« L'efficacité administrative ne doit pas conduire à fragiliser la sécurité juridique des opérations. La réussite des projets repose sur la complémentarité des compétences mobilisées. Les géomètres-experts y contribuent en fiabilisant la donnée foncière et en participant, avec l'ensemble des professionnels concernés, à la sécurisation juridique, technique et économique des opérations. Car une relance durable ne se mesure pas au nombre de procédures simplifiées, mais au volume de logements effectivement construits, livrés dans les délais et durablement sécurisés. »,* appuie Séverine Vernet.